

Formulaire de rachat
Diamant/Nova/Vita
POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Nom et prénom du preneur
d'assurance/ contractant

Numéro du contrat

Date effective du rachat / 0 1 / 2 0 2 5 (à remplir uniquement si la date d'exécution de votre
demande est postérieure à celle où nous la recevons)

Numéro de téléphone

Numéro de registre national -

RACHAT

Par la présente, je demande à Fédérale Assurance d'effectuer le rachat/retrait suivant :

- TOTAL** : mon contrat prend donc fin
- PARTIEL** : choisir une des 3 solutions suivantes
- % de l'épargne constituée/réserve
- à concurrence des intérêts : tous les intérêts les intérêts de l'année écoulée
- pour un montant net de , EUR

(Pour les frais de sortie et montant minimum : voir les conditions générales)

MOYEN DE PAIEMENT

virement sur (IBAN)

(Vous trouverez ce numéro sur vos extraits de compte)

Si ce n'est pas un numéro de compte belge, veuillez nous communiquer le code BIC et le code IBAN.

Nom et adresse du titulaire :

transférer le paiement sur un autre contrat souscrit auprès de Fédérale Assurance (seulement pour le branche 21)

Existant Numéro du contrat : /

Nom et prénom du preneur
d'assurance/contractant

Nouveau (joindre la proposition d'assurance et la formulaire-conseil)
(Pour les caractéristiques du produit et la fiscalité : veuillez consulter le document d'informations clés)

Les documents suivants doivent être ajoutés:

- une copie recto-verso de la carte d'identité (ou du passeport si de nationalité étrangère);
- une copie de la carte bancaire correspondant au numéro de compte sur lequel le capital doit être versé;
- une déclaration de résidence et de statut fiscal dûment complété et signé.

Déclaration de résidence et statut fiscal

Conformément à la loi du 16 décembre 2015 réglant la communication des renseignements relatifs aux comptes financiers par les institutions financières belges et le SPF Finances dans le cadre d'un échange automatique de renseignements au niveau international et à des fins fiscales (M.B. du 31 décembre 2015), Fédérale Assurance est tenue de vous demander de répondre aux questions ci-dessous au moment du rachat du contrat d'assurance ou du contrat de capitalisation.

En fonction de vos réponses et sur base de la loi précitée, Fédérale Assurance pourrait être amenée à communiquer tout ou partie des données reprises au présent questionnaire au SPF Finances qui peut les transmettre à son tour à l'administration fiscale étrangère compétente. A tout moment, vous pouvez vous adresser à Fédérale Assurance pour consulter les données vous concernant et, le cas échéant, les faire rectifier.

1) Avez-vous votre résidence fiscale **exclusivement** en Belgique¹ ?

- A Oui
 B Non, j'ai également une résidence fiscale à l'étranger
 C Non, ma résidence fiscale se trouve à l'étranger

Si vous avez répondu B ou C à la première question, merci de compléter ce qui suit :

Dans quel(s) pays se trouve votre résidence fiscale ?

Pour chaque pays susmentionné, quel est votre numéro d'identification fiscal (NIF) ?

Si vous ne disposez pas d'un NIF, quelle en est la raison ?

Quelle est votre date et lieu de naissance ?

2) Etes-vous citoyen américain² ?

(Prière de répondre même si vous possédez une double nationalité ou des nationalités multiples)

oui non

3) Etes-vous domicilié ou résidez-vous aux Etats-Unis³ ?

oui non

4) Etes-vous ou avez-vous été en possession d'une « US Green Card » ?

oui non

5) Avez-vous, cette année et durant les deux années précédentes, séjourné aux Etats-Unis plus de 183 jours au tota⁴ ?

oui non

Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une des questions 2 à 5, merci d'indiquer votre numéro américain d'identification fiscale (US TIN) :

Si vous avez renoncé à votre nationalité américaine, merci de nous remettre une copie du « Certificate of Loss of Nationality of the United States ».

Par la présente, je déclare que les informations fournies sont complètes, sincères et véritables.

Fait à le/...../.....

Nom :

Prénom :

Signature du preneur d'assurance/contractant

¹ Chaque pays a ses propres règles pour définir la résidence fiscale. En Belgique, la détermination de la résidence fiscale d'une personne physique est une question de fait. Elle correspond le plus souvent au lieu où une personne réside de manière effective et continue, c'est à dire à l'endroit où se trouvent le foyer familial et le centre des intérêts vitaux de cette personne.

² Vous êtes un citoyen américain si vous répondez à l'un des critères suivants :

- Vous êtes né aux États-Unis (y compris les territoires américains de Puerto Rico, de Guam et des îles Vierges américaines) et vous n'avez pas renoncé à la nationalité américaine.
- Vous avez été naturalisé citoyen américain.

- Un de vos parents est un citoyen Américain et vous n'avez pas renoncé à la nationalité américaine.

³ Y compris les territoires de Puerto Rico, de Guam et des îles Vierges américaines.

⁴ Les jours de l'année en cours sont comptabilisés à 100% avec un minimum de 31 jours, les jours de l'année dernière comptent pour 1/3 et ceux de l'année précédente pour 1/6.

Protection des données personnelles

Les données personnelles sont traitées par l'entreprise d'assurances, responsable du traitement, pour la liquidation des prestations.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire pour réaliser la finalité prévue. Cette durée sera prolongée en fonction du délai de prescription ainsi que de chaque durée de conservation qui est imposée par la législation ou par la réglementation.

La personne concernée dont les données personnelles sont traitées, dispose des droits y afférents. Pour l'étendue et le champ d'application de ces droits, on fait référence à la politique de confidentialité du responsable du traitement sur le site web.

Toute question concernant les droits énumérés ci-dessus peut être introduite de l'une des manières suivantes:

- par courrier daté et signé au: Data Protection Officer - Rue de l'Etuve 12 - 1000 Bruxelles*
- via e-mail à: privacy@federale.be*

La personne concernée doit joindre à sa demande une photocopie recto verso de sa carte d'identité.

Une réclamation éventuelle relative au traitement des données personnelles peut être introduite auprès de l'Autorité de protection des données.

Satisfaction clients

La loi belge est applicable.

Toute plainte éventuelle relative au contrat peut être adressée à :

Fédérale Assurance, Service Gestion des plaintes, rue de l'Etuve 12, 1000 Bruxelles (tél. : 02 509 01 89 - fax : 02 509 06 03 - gestion.plaintes@federale.be).

Au cas où vous ne seriez pas satisfait des réponses apportées par notre service, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (fax : 02 547 59 75 - info@ombudsman.as).

Ces dispositions sont sans préjudice du droit du preneur d'assurance d'intenter une action en justice.

Régime linguistique

Les informations et communications de Fédérale Assurance se feront dans la langue que le preneur d'assurance aura choisie. A cet effet, le preneur d'assurance aura le choix entre le français et le néerlandais.